

Société de chasse d'Almayrac



Les membres de la société de chasse vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024.

Si la chasse du petit gibier est terminée, les battues au chevreuil se poursuivent jusqu'à fin février et pour le sanglier à la fin mars, surtout si des dégâts dans les prairies ou dans les cultures sont constatés.

Malheureusement si les dégâts des sangliers ne sont pas prévisibles, ceux causés par des chiens sur les troupeaux de brebis et sur le gibier (chevreuils, lièvres....) sont de la responsabilité civile et pénale de leurs maîtres. Certains chiens ont été vus SEULS près de volières ou d'élevages, à la poursuite de chevreuils ou divagants dans les bois.

Pour rappel : laisser divaguer son chien est passible d'une contravention de 4^e classe (750 € maximum) plus le remboursement des dégâts occasionnés.

Par leur présence sur le terrain, les chasseurs sont aussi des « sentinelles » de la nature et nous aurons à cœur de transmettre nos observations. Autres dégâts, ceux causés par les pigeons dans les exploitations agricoles.

A la demande des agriculteurs, nous avons éliminé plus de 250 pigeons lors de tirs tout au long de l'année et nous avons l'impression de n'avoir rien fait, un nouvel arrêté municipal sera demandé.

Le 21 janvier, une rencontre agriculteurs / chasseurs a eu lieu autour d'un repas sanglier et a permis des échanges utiles pour l'avenir.



Afin de renforcer la sécurité de nos battues, de nouveaux miradors seront installés avant la prochaine saison.

Espérons que dans ce monde perturbé par différents conflits, par l'irrespect des règles de vie en société ou par égoïsme individuel, chacun de nous contribue au bien vivre ensemble sur notre commune.

Le bureau